

Procès-verbal
Assemblée Générale Ligue Féminine de Handball
Mardi 3 septembre 2013

Membres à voix délibérative présents :

Représentants FFHB : Joël DELPLANQUE, *Président de la FFHB* ; Philippe BANA, *DTN* ; Alain PORTES, *Sélectionneur national* ;

Représentants des clubs : Thierry WEIZMAN, *Metz* ; Jean-Marie SIFRE, *Issy Paris* ; Guillaume OLTRA représentant Jean-Pierre GONTIER, *Fleury* ; Jean-Luc BAILET représentant Ange FERRACCI, *Nice* ; Yann LAURENT, représentant Benoit GUILLOUS, *Le Havre* ; Jeanne-Marie DE TORRES, *Toulon/St-Cyr, Vice-présidente de la LFH* ; Arnaud PONROY, *Nantes* ; Bernard COLY, *Mios Biganos-Bègles* ; Bernard RACH, *Besançon* ;

Représentant des entraîneurs : Thierry VINCENT

Représentante des joueuses : Amélie GOUDJO

Invités présents :

Conseiller de la Présidente de la LFH : Odile DUBUS-MARCET

Représentants FFHB : Alain KOUBI, *Trésorier de la FFHB* ; Eric BARADAT, *Responsable du Parcours de l'Excellence Sportive*

Salariée FFHB : Cécile MANTEL, *responsable service juridique*

Salariées LFH : Aurélie REMY, *chargée de mission LFH* ; Aurélie PILET, *responsable de la LFH* ;

UCPD1F : Olivier GEBELIN

Membres excusés :

Patricia SAURINA, *Présidente de la LFH* ; Michel GROPPPI, *Personne qualifiée en contrôle de gestion*
Sébastien DUCLOS, *représentant de l'arbitrage* ; Bertrand ROUX, *Nîmes*

Membre à voix consultative excusé :

Président de la commission médicale LFH : Gérard JUIN, *Médecin de l'Equipe de France*;

Invités excusés :

Jean-Pierre FEUILLAN, *vice-président chargé du Marketing* ;

Présidents des clubs D2F VAP : Philippe PINEAU, *AS Cannes* ; Sabrina JAUBERT et Michel LAURENT, *Cergy Pontoise* ; Gerald Menard, *Chambray* ; Karine SAVINA, *Dijon*

Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer

La séance est ouverte à 13h30 à l'Hôtel de Ville de Paris (4^e arrondissement).

I/ OUVERTURE

Joël DELPLANQUE excuse l'absence de Patricia SAURINA et lui adresse les salutations amicales de l'Assemblée Générale.

➤ Accueil d'Alain Portes, nouveau membre de l'AG de la LFH

Joël DELPLANQUE souhaite la bienvenue à Alain PORTES, nouveau sélectionneur de l'Equipe de France Féminine. Alain PORTES souligne la densité croissante du championnat LFH ainsi que l'élévation du niveau de jeu. Il salue également le travail de structuration des clubs depuis plusieurs saisons, précisant par ailleurs qu'il n'y a pas de grande équipe nationale sans grands clubs. Alain Portes informe qu'il se déplacera dans un maximum de clubs cette saison.

Thierry VINCENT, représentant des entraîneurs, souhaite également la bienvenue à Alain PORTES. Il indique que les entraîneurs veulent s'inscrire dans une démarche d'échanges constructifs avec le sélectionneur.

Jean-Marie SIFRE, président de l'UPCD1F, souhaite également la bienvenue à Alain Portes. Il rappelle que l'Equipe de France Féminine est la locomotive du handball féminin et ajoute que l'objectif des clubs est de servir au mieux l'équipe nationale et de faire en sorte que celle-ci soit la plus compétitive possible. En retour, les clubs attendent qu'une relation de confiance s'instaure entre eux et le sélectionneur national.

Philippe BANA, Directeur Technique National, rappelle que dans 15 mois débiteront les épreuves de qualification pour les Jeux Olympiques de Rio, échéance très importante pour le handball féminin. A cette occasion, une synergie est indispensable afin que le l'équipe de France soit dans des conditions optimales.

➤ Réorganisation de la LFH :

Joël DELPLANQUE présente la création d'une cellule LFH, composée de 2 personnes. Aurélie REMY, embauchée en CDI le 1^{er} août en tant que chargée de mission LFH, sera principalement chargée de la partie marketing et commerciale. En parallèle du travail réalisé avec les agences, Aurélie REMY prospectera directement les prospects et prendra contact dès le mois de septembre avec les clubs afin d'identifier les partenariats existants et les secteurs d'activité sur lesquels il conviendra de prospecter en priorité. Arnaud PONROY réagit en soulignant le lien direct entre la compétitivité des formations de LFH et l'arrivée de nouveaux sponsors.

En ce sens, le retour d'internationales françaises dans le championnat favoriserait l'intérêt d'entreprises pour le championnat et ses clubs.

Aurélia PILET devient responsable du service LFH nouvellement créé. Elle conserve la majeure partie de ses missions et pilotera la cellule LFH. Aurélia PILET précise que l'un des objectifs majeurs de cette cellule est d'accompagner les clubs dans leur structuration.

➤ Discussion ouverte

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Jean-Marie SIFRE et Thierry WEIZMAN évoquent 2 points :

-Jean-Marie Sifre, président de l'UPCD1F, fait part du mécontentement des clubs vis à vis du niveau de l'arbitrage intervenant en LFH. Alain KOUBI rappelle que la création d'un groupe élite, comprenant les binômes G1 et G2, devrait à terme conduire à une homogénéité quant à la qualité de ces binômes via les efforts de formation et de suivi engagés par la CCA. Pour autant, il reconnaît qu'à ce stade, le nombre insuffisant de « vrais » G1 ne permet pas de les faire officier autant en LFH qu'en LNH. En tout état de cause, Joël DELPLANQUE rappelle que le montant des indemnités d'arbitrage a été gelé en LFH pour 2013-14. .

Amélie GOUDJO propose que des arbitres viennent échanger avec les joueuses, lors d'entraînements par exemple.

Thierry WEIZMAN revient quant à lui sur la demande particulière de Metz HB visant à pouvoir solliciter des indemnités de formation pour tout départ d'une joueuse en fin de convention de formation à laquelle le club ne propose ni contrat professionnel ni renouvellement de convention. Il fonde sa demande sur le coût important d'un centre de formation dont toutes les joueuses ne sortiront pas professionnelles.

Cécile MANTEL rappelle que le dispositif des « droits de formation » s'inscrit dans le cadre légal du code du sport qui n'autorise un système de dédit formation que dans le seul cas où un joueur en formation refuserait le 1^{er} contrat professionnel proposé par son club formateur pour aller en conclure un dans un autre club.

La problématique du coût d'un centre de formation et de sa « rentabilité » a néanmoins été prise en compte par la FFHB lors des travaux conduits en 2012-13 avec l'ensemble des acteurs (Bertrand ROUX représentait les présidents de clubs LFH). En effet, le montant annuel des indemnités de formation a été porté à 12 000€ contre 7 600€ précédemment.

Thierry VINCENT s'oppose également à la demande de M. WEIZMAN qui risquerait de conduire certains clubs à stocker des joueuses en centre de formation pourtant sans perspective professionnelle, aux dépens des opportunités que pourraient leur offrir d'autres clubs.

Enfin, Philippe BANA informe les présidents de clubs que pour la prochaine édition du Championnat du Monde (Serbie), l'IHF transpose enfin le fonds d'accompagnement existant en handball masculin et visant à subventionner les clubs libérant leurs internationales pour la compétition. Les sommes transiteront par la FFHB.

II/ APPROBATION DU PV DE L'AG DU 24 MAI 2013

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 mai 2013 est adopté à l'unanimité. Jean-Marie SIFRE souhaite qu'à l'avenir les PV de réunion soient transmis aux clubs dans un délai plus court.

III/ RETRANSMISSIONS TV

Dispositif d'accompagnement fédéral :

Alain KOUBI rappelle le contexte de redistribution d'une aide exceptionnelle fédérale en 2013. Il rappelle que cette allocation **doit impérativement être distribuée aux clubs avant fin 2013.**

La FFHB a décidé d'allouer une allocation exceptionnelle aux clubs de LFH, d'un montant total de 108 000 € HT. Cette aide a pour vocation première d'aider les clubs à se doter de façon permanente d'un sol à tracé unique, en vue de respecter la feuille de route 2013-2017 notamment. Cette aide vise également à permettre à un maximum de clubs de se conformer au cahier des charges (CDC) des diffusions TV 2013-2014 et ainsi d'être diffusés à domicile.

La proposition fédérale s'articulait autour de deux hypothèses visant à accompagner prioritairement les clubs engagés dans une démarche d'achat de revêtement de sol.

Après débat, l'aide exceptionnelle fédérale sera finalement répartie comme suit :

- 36 000 € HT (12 000 € HT/club) versés aux 3 formations ayant répondu favorablement à l'offre d'achat d'un revêtement : Besançon, Metz, Fleury.
En effet, suite à la proposition faite lors de l'AG LFH du 24 mai 2013, Besançon a acheté un Taraflex dans le cadre d'une mutualisation avec le club de ProD2. Metz, qui s'était contractuellement engagé à racheter le Taraflex appartenant à la LFH, s'inscrit également dans le cadre de cette aide via un abandon de créance de la part de la FFHB équivalant à cette somme.
En séance, Guillaume OLTRA (Fleury) s'est engagé à donner suite à l'offre financière fédérale en se portant acquéreur d'un sol.
- 72 000 € HT, à répartir équitablement entre les 7 autres clubs ayant déclaré ne pas être en capacité de se porter acquéreur d'un sol en 2013 (soit 10 285 € HT/club). Cette somme sera versée sous réserve qu'elle soit utilisée pour financer des investissements

structurants pour les clubs dans le cadre des diffusions TV. Pour recevoir cette aide, les clubs devront adresser à la LFH avant fin septembre leurs projets de structuration répertoriant les achats visés. **Pour les clubs accueillant une diffusion TV en 2013-2014, il est expressément rappelé que cette somme devra également être utilisée pour répondre aux exigences du CDC des diffusions TV 2013-2014, adopté à l'unanimité en séance (cf. ci-dessous).** Le montant et la répartition de cette somme sont susceptibles d'évoluer, si un ou plusieurs autres clubs déclarent se porter acquéreur d'un sol d'ici au 30 septembre.

En parallèle de cet accompagnement financier et sur proposition de Jeanne-Marie DE TORRES et Thierry VINCENT, une délégation de la FFHB/LFH se déplacera au sein des clubs afin d'échanger avec les collectivités sur les questions relative aux exigences du CDC des diffusions TV sur les 4 saisons à venir.

Philippe BANA propose de profiter de ces rencontres pour aborder le mondial 2017 et l'Euro 2108 avec les clubs et les collectivités. Les sites d'accueil n'étant pas encore attribués, ces arguments peuvent avoir un impact favorable pour les clubs.

➤ Possibilités d'achat d'un sol par les clubs de LFH :

Outre les clubs s'étant portés acquéreurs d'un sol, un tour de table est effectué afin de connaître la position de chaque club vis-à-vis de la proposition financière fédérale et de recenser les problématiques et projets d'achat inhérents aux 7 formations concernées.

L'Union Mios Biganos-Bègles réfléchit à un achat mutualisé avec le club de Bordeaux (ProD2) qui évolue également à la salle Jean Dauguet de Bordeaux.

Issy Paris confirme l'achat d'un sol par la communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest, même si à ce jour le club n'a aucune visibilité sur la date de cette acquisition.

Nantes accueillera les rencontres télévisées au Palais des Sports de Beaulieu et pourrait dans ce cadre mutualiser avec les équipements sur place.

Toulon St-Cyr et Le Havre ne disposent à ce jour d'aucun espace de stockage dans leurs salles respectives, le Palais des Sports de Toulon et les Docks Océane. Aurélia PILET indique que les espaces existent dans de tels complexes, il convient désormais de convaincre les collectivités de les mettre à disposition.

➤ Cahier des charges des diffusions tv 2013/2014- Feuille de route 2013-2017 :

En préambule, Aurélia PILET rappelle la nécessité de présenter un produit « match LFH » le plus qualitatif possible, compte tenu notamment de la concurrence émergente des autres sports

féminins. Le contrat Canal + étant effectif jusqu'en 2017, la LFH et ses clubs peuvent dès lors se projeter sur les quatre saisons à venir.

L'ambition de la LFH et de ses clubs doit être de proposer un spectacle sportif harmonieux, télégénique et ambitieux pour pérenniser les recettes marketing actuelles des clubs, fidéliser le public et attirer de nouveaux partenaires.

La feuille de route a quant à elle pour finalité de résumer les évolutions des conditions de diffusion des matches TV du Championnat LFH au cours de la saison en cours et des 3 saisons suivantes, soit de la saison 2013/2014 à 2016/2017.

L'échéancier présenté résume les prérequis à l'accueil d'un match TV au cours de la saison actuelle et des saisons à venir. L'objectif est que l'ensemble des clubs évoluant en LFH soit doté d'un sol à tracé unique et de LED à l'horizon 2016/2017.

Les principales étapes fixées par la feuille de route sont les suivantes :

Saison 2013-2014

- Conditions d'accueil d'un match TV : Diffusions de matches TV dans un maximum de clubs, quel que soit le niveau d'équipement initial du club, mais avec l'obligation finale de présenter un sol à tracé unique Handball et une régie LED (cf CDC TV 2013-14 adopté par l'AG) ;
- Aide FFHB : Subvention fédérale aidant les clubs à se conformer au cahier des charges des diffusions tv 2013-2014 et à se structurer en vue des exigences sur les saisons à venir ;
- Aide LFH : besoins identifiés et play-offs ;

Saison 2014-2015

- Conditions d'accueil d'un match TV : Retransmissions TV uniquement dans les clubs dotés d'un sol à tracé unique -> pas de financement FFHB/LFH sur ce poste. Accompagnement de la LFH sur d'autres besoins identifiés (hors sol).
- Aide FFHB : néant ;
- Aide LFH : besoins identifiés (hors sol) et play-offs

Saison 2015-2016

- Conditions d'accueil d'un match TV : Retransmissions TV uniquement dans les clubs dotés de sol et de LED -> L'aide de la FFHB/LFH se portera sur d'autres besoins identifiés.
- Aide FFHB : néant ;
- Aide LFH : besoins identifiés (hors sols et hors LED) et play-offs

Saison 2016-2017

- Conditions générales d'organisation d'un match : Tous les matches de la saison régulière et des play-offs devront se jouer dans une salle dotée d'un sol à tracé unique et de LED.
- Aide FFHB : néant ;

- Aide LFH : besoins identifiés (hors sols et hors LED).

S'agissant spécifiquement du CC 2013-14, l'attention des clubs est attirée sur le montant (10 000€) de la pénalité financière désormais prévue en cas de non-respect des obligations d'équipement en sol à tracé unique et en LED. Ce montant a été fixé en relation avec l'aide fédérale accordée aux clubs pour l'achat ou la location de revêtement et/ou de LED.

Le CDC des charges des diffusions TV 2013-2014 et la feuille de route 2016/2017 sont validés en séance sans modification. Les documents sont annexés au présent procès-verbal.

➤ Choix des affiches tv 2013-2014 :

Aurélia PILET rappelle le dispositif de programmation sur Sport + pour les quatre saisons à venir, à savoir :

- -18 rencontres de LFH seront diffusées le mercredi soir en direct et en intégralité sur Sport +. Les retransmissions seront réparties comme suit :
- -9 matches de saison régulière
- -6 matches de play-offs (1/2 finales aller-retour, finale aller-retour)
- -3 matches de Coupe de la Ligue (1/2 finales et finale)

Un groupe de travail composé d'Eric BARADAT, Alain PORTES, Thierry VINCENT, Arnaud GANDAIS, a défini des propositions selon les conditions ci-après exposées.

- Diffuser un maximum de clubs différents à domicile, sous réserve de salle adaptée aux retransmissions TV ;
- Diffusion des 10 clubs de LFH au moins une fois (domicile ou extérieur) ;
- Proposer la meilleure affiche de la journée ;

Le choix de l'affiche diffusée est arrêté entre S+ et la FFHB, en tenant compte des contraintes de programmation liées notamment aux impératifs de récupération entre deux matches officiels.

De manière générale, la programmation (hors play-offs) sera établie entre 4 et 6 semaines à l'avance. La FFHB et S+ s'efforceront, en lien avec les clubs, de trouver un accord qui satisfasse l'ensemble des parties. En cas de désaccord, la position de la FFHB prévaudra en dernier ressort.

Aucune question diverse n'ayant été sollicitée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

**Joël DELPLANQUE,
Président de la FFHB**

